

**RÉGIE DE RECETTES POUR LES DROITS D'INSCRIPTION
AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
MUNICIPALE DES SPORTS**

FIN DE FONCTIONNEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la ville de Wattlelos,

Vu l'arrêté modifié du 9 septembre 2011 instituant une régie de recettes pour les droits d'inscription aux frais de scolarité des élèves de l'École Municipale des Sports ;

Considérant qu'il convient d'intégrer cette régie à la régie de recettes des produits des restaurants scolaires, des garderies d'accueil et des études ;

Vu l'avis conforme du Comptable Public assignataire du 9 mai 2025 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin à la régie de recettes pour les droits d'inscription aux frais de scolarité des élèves de l'École Municipale des Sports ;

ARTICLE 2 : L'arrêté modifié du 9 septembre 2011 instituant cette régie est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Maire et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattlelos, le **14 MAI 2025**

Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Wattlelos, le 9 mai 2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Dominique BAERT

VISA DU COMPTABLE PUBLIC

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE IMPERSONNELLEMENT À MONSIEUR LE MAIRE DE WATTLELOS
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction Générale des Services